

Ecole élémentaire d'YVRAC
11, Avenue de Blanzac
33370 YVRAC
Mél : e.yvrac@ac-bordeaux.fr

Procès verbal du Conseil d'école du lundi 13 mars 2017

Début de la séance : 18heures

Etaient présents : *Enseignants* : Mmes : DELROT, POUPARD-TURPIN, POLLION, HYP, CASTANIE (suppléante de Mme DELROT), MM. : BARDON et BOISSELOT
Mairie : M. TRONET : *adjoint aux bâtiments*, M.FERNANDEZ: *directeur du pôle enfance*
Association de parents : titulaires : Mmes GOBILLARD, MARNEIX, CHAUMONT, GUILLEUX, ANGLADE, DUMEN, M.BLOUIN

suppléants : Mmes CLAVERIE, MAHE, LAJARIGE, TARIS, M. LANCOU

Déléguée Départementale de l'Education nationale (DDEN) : Mme TURPIN

Etaient absents excusés : *Inspecteur de la circonscription* : M. DUBOIS

Enseignants : Mme LEGUILLE (CE2)

Mairie : M.DANG : *Maire*, Mme BRISSON : *adjointe aux affaires scolaires*

Parents d'élèves : suppléantes Mmes RAVAINÉ, HENEJAERT

Psychologue scolaire RASED : Mme AUVRAY

Coordinatrice enfance et jeunesse : Mme BARRAU

1- Organisation du Temps Scolaire(OTS) :

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2017, concernant l'organisation du temps scolaire (OTS) celle-ci ne pouvant porter que sur une durée supérieure à trois ans, il convient de voter sur cette organisation en conseil d'école.

Résultat du vote à main levée : toutes les personnes sont favorables au renouvellement de l'OTS

2 – Projets pédagogiques des différentes classes

APC : se dérouleront jusqu'au mardi 30 mai.

Usage de l'Espace Numérique de Travail (ENT) : nous constatons que très peu d'élèves et de parents (2 à 3 par classe) se connectent à cet espace. Cet espace est utile pour les élèves absents et qui doivent récupérer leur travail de classe. Nous nous posons donc la question de sa poursuite et de son utilité.

Après concertation : de la lassitude des la part des parents et des enseignants. Pour les enseignants ce dispositif est assez « chronophage ». Nous déciderons de sa poursuite pour l'année scolaire à venir.

Sorties scolaires avec nuitées : classes de CM1/CM2, CM2 : du 2 au 4 mai 2017 sur le parc du Futuroscope.

Classes de CP, CP/CE1, CE1 : du 19 au 22 juin à St Georges de Didonne pour une étude sur la mer, l'estran, le littoral.

Sorties scolaires sans nuitées : classe de CE2/CM1 : sortie effectuée : cinéma Jean Eustache à Pessac : « Ma vie de Courgette » le 8 décembre 2016, sorties à venir : Bordeaux Moyen Age le vendredi 14 avril, mois de juin : spectacle « l'Echappée belle » à Blanquefort.

Sortie cyclotourisme : classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 : prévue fin juin.

Interventions de Mme Turc, infirmière scolaire: Apprendre à Porter Secours dans les classes de CM1/CM2 (les 30/01 et 6/02) et CM2 (les vendredis 10 février et 10 mars). Ses interventions seront à valider pour chaque élève pour l'entrée en 6ème

Intervention de personnes de la sécurité routière : pour les CM2 pour validation de l'APER (Attestation de Première Education à la Route) pour le 20 juin. Un parcours avec panneaux et feux sera installé dans la cour de récréation.

Permis piétons pour les CE2 et internet pour les CM2 : permis validés auprès des élèves des classes concernées après intervention des gendarmes de la brigade de Carbon Blanc.

Projets de réseau école / collège de Ste Eulalie : les CM2 se sont rendus au collège de Ste Eulalie le mardi 31 janvier de 9h15 à 15h30 pour assister à des cours dispensés par les professeurs du collège.

Deux autres rendez-vous vont être pris pour d'une part recevoir Madame la principale du collège, la conseillère d'éducation pour diverses explications et informations aux élèves de CM2 et d'autre part recevoir un professeur de mathématiques qui dispensera un cours tel qu'il est enseigné au collège afin que les CM2 se rendent compte des exigences du collège.

Jeux de combats : Intervention de M.SARRAZIN, intervenant extérieur. Le cycle se terminera le 23 mars pour les classes de CE1, CE2 et CE2/CM1 et un nouveau cycle se déroulera à partir du 30 mars au 6 juillet pour les classes de CP et CP/CE1

3 – Sécurité à l'école et aux abords de l'école

- Dossier santé et sécurité : Le registre santé et sécurité au travail est destiné à recueillir les observations relatives à toutes sortes de dysfonctionnement susceptibles d'être constatés ou ressentis par les personnels et les usagers du service de l'éducation, d'en assurer la traçabilité, de conserver un historique. Ce dossier a été remis à jour et se trouve dans le bureau de la directrice et fiche d'informations sur le panneau d'affichage
- Plan Vigipirate : renforcé. Les parents ne peuvent pas entrer dans l'enceinte de l'école sauf accompagnés par un enseignant.

- Retard des élèves : lorsque un élève arrive en retard le matin ou l'après-midi, il ne doit en aucun cas être seul devant le portail d'entrée, l'adulte doit sonner, se présenter et vérifier que l'enfant est bien entré dans les locaux de l'école. De nombreux enfants se retrouvent seuls devant le portillon et attendent qu'on leur ouvre.
- Stationnement : Nous vous rappelons que les parents d'élèves doivent stationner leur véhicule sur les emplacements de parking et amener ou récupérer leur enfant devant le portillon de l'école. Les trottoirs et la rue ne sont pas une aire de stationnement.

Nous vous demandons de faire preuve de civisme.

- Alerte incendie ainsi qu'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) sont programmés pour le mois de mars. Les dates ne sont connues que des enseignants.

4 - Organisation de l'enseignement de la langue vivante et de l'ELCO

- Cours d'anglais : Mme FORTINA est partie en retraite le 1er février 2017 et est remplacée par Mme TORTECH jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- ELCO :

- Dans le premier degré, les cours ELCO et EILE concernent uniquement les élèves des écoles élémentaires à compter du CE1.
- Pour les ELCO (Enseignements de Langues et Cultures d'Origine), l'horaire hebdomadaire est de 3 heures, répartis en deux périodes d'une heure trente.
- Pour les EILE (Enseignements Internationaux de Langues Etrangères) sont dispensés en sus des 24 heures habituelles et s'adressent en particulier aux élèves d'origine portugaise.
- L'enseignement de la langue portugaise qui rentre dans le dispositif ELCO et EILE est assuré à l'école Camille Maumey à Cenon, l'algérien à l'école Michelet de Cenon, le tunisien à l'école Van Gogh de Cenon, le turc à l'école de Sainte Eulalie et le marocain à l'école d'Artigues.

Après concertation auprès des familles concernées, il ressort que pour la rentrée 2017- 2018, il y aurait : 8 élèves pour la langue portugaise, 2 élèves pour la langue turque, 6 élèves pour la langue arabe.

Ce dispositif concernerait 16 élèves de l'école.

Il faut attendre la rentrée pour connaître le lieu et les horaires de dispense de ces cours. Les familles en seront informées.

5- Bilan financier, coopérative scolaire

Le solde de la coopérative s'élève à : 13447,87 €.

Il reste cependant à payer les soldes des sorties scolaires avec nuitées des classes concernées.

6 - Informations sur les modalités d'inscription en Mairie :

- Les enfants de **Grande section** doivent être inscrits à la mairie pour l'entrée en CP. Ceux qui sont domiciliés sur une autre commune et qui ont bénéficié d'une dérogation, doivent faire une nouvelle demande sauf dans le cas où ils auraient un frère ou une sœur déjà scolarisé à l'école élémentaire.
- Les parents ayant des enfants en âge d'être scolarisés à l'**école maternelle (nés en 2014)** devront inscrire leur enfant en mairie **du lundi 18 février au vendredi 17 mars 2017**.
- Pour les enfants nés en 2012 et 2013, l'inscription ne concerne que les enfants arrivant d'une autre commune.

Les familles devront se rendre à la mairie munies :

- du **carnet de santé** : la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

Les vaccinations contre la variole, la rubéole et la coqueluche ne sont pas obligatoires.

- du **livret de famille**,
- d'un **justificatif de domicile**,
- d'un certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école.

En mairie, ils devront retirer un dossier à compléter et prendre rendez-vous pour procéder à l'admission à l'école maternelle **du lundi 20 mars au vendredi 14 avril 2017**.

7- Dates importantes

- Jeux géants : salle des fêtes d'Yvrac : vendredi 10 février de 18h30 à 21 h, qui a réuni 19 familles
- Carnaval d'Yvrac : samedi 18 mars à partir de 15h15
- Dispositif de la communauté de commune : « Lis tes ratures » : du 6 au 8 avril 2017
- Cross de toutes les classes : un après-midi au mois de mai
- Réunion d'informations pour les parents des élèves qui entrent en CP, en présence des maîtres qui assureront le CP à la rentrée : mardi 13 juin à 18 h
- Fête de fin d'année : * école maternelle : 16 juin à partir de 19h
* école élémentaire : vendredi 30 juin à partir de 18 h30.
- Rendez-vous point jeune : pour les élèves de CM2
- Conseil d'école n° 3 : vendredi 19 juin 2017 à 18 h.

Clôture de séance : 19 h 10

La présidente du Conseil d'école
Madame DELROT

La secrétaire de séance
Madame HYP


